

## Procès Fillon en appel: l'heure de l'interrogatoire pour l'ancien premier ministre

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 7 heures, mis à jour il y a 6 heures



L'ancien premier ministre François Fillon. THOMAS COEX / AFP

**L'ex-candidat de droite à la présidentielle de 2017 doit être interrogé lundi après-midi à son procès en appel à Paris pour des soupçons d'emplois fictifs de sa femme, Penelope Fillon.**

L'ancien premier ministre François Fillon doit être interrogé lundi 22 novembre dans l'après-midi à son procès en appel à Paris pour des soupçons d'emplois fictifs de sa femme Penelope Fillon. Une affaire dans laquelle il tente de rebattre les cartes après une condamnation en première instance.

## À découvrir

### → Présidentielle 2022 : où en sont les candidats dans les sondages ?

L'ex-candidat de droite à la présidentielle de 2017, dont la campagne avait été marquée par l'explosion du «Penelopegate», doit succéder à la barre à partir de 13 heures 30 à son épouse, qui a maintenu mardi et mercredi avoir réalisé un réel travail auprès de son mari. Aujourd'hui retraité, l'ex-chef de gouvernement, 67 ans, ne s'est pas encore exprimé en longueur depuis le début du procès en appel, le 15 novembre. Au deuxième jour d'audience, il a néanmoins fait une «*déclaration liminaire*», pour résumer la «*vérité* (qu'il n'était) *pas parvenu à faire entendre au tribunal*». «*Mon épouse a travaillé à mes côtés, c'est incontestable*», a-t-il assuré, dénonçant, comme depuis le début de l'affaire, une «*enquête à charge*».

### «**Conseillère littéraire**»

Le jugement de première instance trahit une «*conception*» relevant «*de l'archaïsme*» du rôle de son épouse, a soutenu François Fillon, contestant avoir été un «*député fictif préoccupé essentiellement par l'argent, comme on (l)'a dépeint*». L'ancien député de la Sarthe et de Paris a aussi exprimé des «*regrets*», notamment pour «(son) *pays, privé en 2017 du débat démocratique auquel il avait droit*», pour sa «*famille politique sortie durablement affaiblie*» de cette affaire et «*surtout*» pour son épouse, «*marquée à vie*».

Il est rejugé jusqu'au 30 novembre aux côtés de sa femme et de son ancien suppléant pour des soupçons d'emplois «*fictifs ou surévalués*» de Penelope Fillon comme assistante parlementaire entre 1998 et 2013, rémunérés au total 612.000 euros nets. Les époux Fillon doivent aussi s'expliquer sur l'embauche de deux de leurs enfants en tant que collaborateur de leur père sénateur entre 2005 et 2007, ainsi que sur le contrat de Penelope Fillon comme «*conseillère littéraire*», en 2012 et 2013, à la Revue des deux mondes. François Fillon est enfin poursuivi pour avoir omis de déclarer un prêt de 50.000 euros en 2012 à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

L'ancien locataire de Matignon avait aussitôt fait appel de sa condamnation dans ce dossier, le 29 juin 2020, à cinq ans d'emprisonnement dont deux ferme et 375.000 euros d'amende, tout comme Penelope Fillon, qui s'était vu infliger trois ans de prison avec sursis et 375.000 euros d'amende, ainsi que Marc Joulaud, sanctionné à hauteur de trois ans avec sursis et 20.000 euros d'amende avec sursis.